

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE **BANCOURT**



Nombre de membres :

En exercice : 6  
Présents : 5  
Pouvoir : 1  
Votants : 6

L'an deux mil dix-neuf, le trois octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Mr Bernard ROUSERE, Maire, en date de la convocation du 21 septembre 2019.

Nombre de membres en exercice : 6

**Présents** : Mr ROUSERE Bernard, Mme DEWAEGENAERE Edith, Mr THIEULOT Gérard, Mme DATHY Christelle, Mr SEGERS Bernard (5)

**Absente, excusée** : Mme POUILLAUDE Catherine qui a donné son pouvoir à Mr SEGERS Bernard (1)

Date de la Convocation
21 septembre 2019

Délibération n° 2019 /14

**Parc éolien par la SAS **parc éolien du Sud Artois** sur les communes de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou**

**A été nommée secrétaire de séance** : Madame DATHY Christelle

La séance ouverte, le Maire présente à l'Assemblée l'enquête Publique en cours, relative à la demande de la Société PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS sur les communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT, et VELU.

Vu le code de l'environnement, et notamment l'article R 512-20 aux termes desquels sont appelés à donner leur avis sur les demandes d'autorisations d'installations classées pour l'environnement, les communes dans lesquelles il est procédé à l'affichage de l'avis au public d'ouverture et clôture de l'enquête publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> août 2019, par lequel le Préfet du Pas-De-Calais a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS concernant l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur les communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU relevant de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées ;

Vu le courrier, en date du 1<sup>er</sup> août 2019, par lequel le préfet du Pas-De-Calais a sollicité l'affichage de l'arrêté précité, ainsi que l'avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation susmentionnée d'installation terrestre d'électricité ;

Vu le dossier de demande d'autorisation présenté par la Société PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un **avis favorable** à la demande d'autorisation présentée par la société PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS, à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU, sous réserve de non perturbations des ondes hertziennes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
03/10/2019  
Et publication ou notification  
03/10/2019



A Bancourt le 03/10/2019  
Le Maire,  
Bernard ROUSERE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois septembre deux mil dix-neuf, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Philippe GORGUET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-sept août adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Francis BEDU, Martine BRUYER, Marie-France POUILLAUDE, Marie-Noëlle FAUST, absents excusés et Laurent MERVEILLE, absent.

Madame Marylène PIERRE est désignée secrétaire.

**Objet** : Demande d'autorisation en vue de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des Communes de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou par la SAS **PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté en date du 1<sup>er</sup> août 2019, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 26 août 2019 au 26 septembre 2019 inclus, concernant la demande présentée par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS afin d'obtenir l'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien de 8 aérogénérateurs sur le territoire des Communes de Lebucquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélou.

Il rappelle que le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairies de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou où il est déposé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé le vote suivant :

- Pour : 3 (trois voix) / Contre : 7 (sept voix)

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Philippe GORGUET



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Vote : contre 7 abstention 0 pour 3  
Date de convocation : 27 août 2019

Certifiée rendue exécutoire après son envoi en  
préfecture le 23 septembre 2019  
et sa publication le 23 septembre 2019  
Le Maire, Philippe GORGUET



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Pas-de-Calais

**COMMUNE DE BERTINCOURT**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

ARRONDISSEMENT  
Arras

CANTON  
BERTINCOURT

Séance  
Ordinaire

L'an deux mille dix-neuf, le 16 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard BRONNIART, Maire**, en suite de convocation en date du 9 septembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : MM Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Ronald CARRETTE, Philippe DILLIES, Mmes Martine FERNET, Patricia COQUEL, Sylvie LAMBERT, Marie-Laure-FONTAINE,

Etaient absents : MM Sébastien CARRE, Eric CLEMENT, Jean-Pierre OUTREQUIN, Jean-Claude CODEVELLE, Jérôme DUBOIS, Sarah ZIEBA, Michèle ALEXANDRE

Monsieur Denis WERBROUCK est élu secrétaire.

**OBJET :**

**Demande d'autorisation d'exploitation de la « SAS Parc Eolien du Sud Artois » sur les communes de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou**

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la demande d'autorisation d'exploiter le « Parc Eolien du Sud Artois » composé de 8 aérogénérateurs de 150 mètres de hauteur, d'une puissance de 3.6 MW et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Lebucquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélou a été déposée auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais par la société « SAS Parc Eolien du Sud Artois ».

L'autorité environnementale pointe le fait que le projet vient s'insérer dans l'espace de respiration d'un territoire déjà fortement investi, avec risque de saturation visuelle : 103 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 kms et 214 éoliennes dont l'implantation est en cours d'instruction ou déjà accordée. De plus, les parcs éoliens présents et à venir constitueraient un effet barrière pour l'avifaune sur une distance de 7 kms.

Les mesures de réduction des impacts ne sont pas à la hauteur des enjeux concernant la biodiversité.

Mr le Maire fait également remarquer que les 2 éoliennes prévues sur le territoire de la commune, E10 et E11 sont situées en bordure de territoires de chasse du busard et qu'il est préconisé de rechercher l'évitement.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, rend cependant un **avis favorable** à la demande d'autorisation d'exploiter le « Parc Eolien du Sud Artois » tout en laissant à l'autorité environnementale le soin de prendre les mesures correctives nécessaires.

La présente délibération sera transmise à **Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais**, pour visa.

Rendu exécutoire par  
publication le 16.09.2019 et  
transmission en Préfecture  
le 18/09/2019



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

24 SEP. 2019

ARRIVÉE



Le Maire,  
Bernard BRONNIART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Délibération 2019-23 du 30 août 2019



L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 30 août à 19 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Beugnâtre s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques WEEXSTEEN, Maire conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 20 août 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de

Absents et excusés : Mme S. MASTIN, MM B.RIGOLE et F. LEFEBVRE.

Mr N. CAILLERET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien portée par la Société «Parc Eolien du Sud Artois».

La séance ouverte, Monsieur le Maire précise qu'une enquête publique est ouverte pour recueillir les observations du public sur le projet d'autorisation d'exploiter un parc de 8 aérogénérateurs d'une puissance de 3,6 MW chacune et 3 postes de livraison électrique implanté sur le territoire des communes de Bertincourt, Haplincourt, Lebucquière et Vélou. L'énergie produite sera raccordée sur un poste source qui sera construit sur le territoire de la Commune de Morchies au lieu dit «La Casita».

Monsieur le Maire indique que cette ferme éolienne «Parc Eolien du Sud Artois» est portée par la société EDF Renouvelables, filiale du groupe Electricité De France.

Monsieur le Maire présente les pièces constitutives du dossier d'enquête et notamment l'avis de l'autorité environnementale concernant ce projet.

Considérant que ce projet s'inscrit dans la stratégie du mix énergétique qui vise à suppléer les énergies fossiles en les remplaçant par des énergies renouvelables, qu'il s'inscrit également dans la stratégie de l'intercommunalité qui est reconnu depuis plusieurs années comme territoire à énergie positive pour la croissance verte et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet d'exploitation d'une ferme de huit éoliennes présentée par la Société «Parc Eolien du Sud Artois».

Ainsi fait, délibéré, affiché, publié, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire  
le 30 août 2019.

Le Maire,

Jacques WEEXSTEEN



Le Maire,

Jacques WEEXSTEEN



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

Reçu le  
- 1 OCT. 2019



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CANTON DE BAPAUME



Membres en exercice : 11  
Membres présents : 6



Séance ordinaire



**Exploitation d'un parc éolien par la SAS Parc Eolien du Sud Artois**

L'an deux mil dix-neuf, le 18 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAYEUX, Maire, en suite de la convocation en date du 11 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents: Tous les membres en exercice à l'exception de Mme CARRE, absente excusée, M. LECORNET et M. SERGEANT, absents non excusés. M. GAUTHIER donne procuration à M. MAYEUX et M. MANGNIERS donne procuration à Mme GRAS.

Mme GRAS est nommée Secrétaire de Séance.

La séance ouverte, le Président présente la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de LEBECQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU.

Il demande aux membres du Conseil présents de donner leurs avis sur l'installation classée pour la protection de l'environnement, concernant l'implantation d'un parc éolien par la société SAS Parc Eolien du Sud Artois.

Après discussions, le conseil municipal pense que les éoliennes les plus proches de Beugny seraient trop visibles, ce qui pourrait influencer le développement de la nouvelle zone constructible prévue par le PLUi qui entrera en vigueur l'année prochaine. Il donne donc un avis défavorable à ce projet et autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 19 septembre 2019.

Rendue exécutoire par son envoi en Préfecture le 19/09/19

Et sa publication le 19/09/19

Le Maire,



Le Maire,

Jean-Claude Mayeux

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
30 SEP. 2019  
ARRIVÉE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSIES**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Slimane RAHEM, Maire.

Etaient présents : RAHEM S., RONDEAU L., COUVREUR Ph., DEVAUX G., GORGUET M., PEERE C. et VANDENBERGHE D.

Etait excusée : VACQUIÉ A.

Etaient absents: DROUVIN F., DUVAL P. et THÉRY A..

Date de la convocation : 20/09/2019

N° d'ordre : N°02/07

Secrétaire de séance : DEVAUX G.

N° interne : 42/2019

**ENQUÊTE PUBLIQUE / « PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est en cours concernant une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la SAS « Parc éolien du Sud Artois » sur le territoire des communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU .

Il donne lecture de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique en date du 1<sup>er</sup> août 2019. Il est indiqué en son article 9 que le Conseil municipal de la commune de BOURSIES est sollicité pour donner son avis.

L'Assemblée prend alors connaissance du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre un avis favorable au projet de parc éolien porté par la SAS « Parc éolien du Sud Artois ».

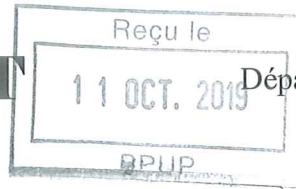
Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le Maire, RAHEM Slimane



Date de publication : ...08/10/2019.....

Date de transmission en Sous-Préfecture : ...08/10/2019.....



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, à 19h00, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel TABARY, en suite de convocation en date du 26 septembre, adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de M. CARUEL absents excusés

Monsieur DESCAMPS est nommé secrétaire.

**Objet : Avis sur l'exploitation d'un parc éolien**

La séance ouverte, le Maire présente la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU.

Il demande aux membres du Conseil présents de donner leurs avis sur l'installation classée pour la protection de l'environnement, concernant l'implantation d'un parc éolien par la SAS Parc Eolien du Sud Artois.

Après discussions, le conseil donne un avis défavorable à ce projet et autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les membres présents du conseil municipal qui ont signé au registre.

Le Maire

Daniel TABARY



Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Vote : contre : 0 pour : 10 abstention : 0  
Date de convocation : 26 septembre 2019

Certifiée rendue exécutoire après son envoi en préfecture et sa publication le 3 octobre 2019



DEPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
ARRAS  
CANTON  
BAPAUME

COMMUNE DE HAPLINCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FLAHAUT, Maire, en suite de la convocation en date du 26 août 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : FLAHAUT Michel, DELAHAYE Régis, RAIMBAUX Constant, WARAMBOURG Nicolas, TRUFFAUX Philippe, COGNON Sophie, HIEZ Odile, PETIT Isabelle.

Absente excusée : Mme Allison PETIT.

Absents non excusés : Mr LEVEQUE Jean-François, Mme GIBAUT Nathalie,

Madame Sophie COGNON est nommée secrétaire de séance.

**Séance :**

Ordinaire

**Objet :**

**Avis d'enquête publique environnementale - Exploitation d'un parc éolien par la SAS Parc Eolien du Sud-Artois.**

La séance ouverte, Monsieur le Président informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique concernant la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs et trois postes de livraison sur le territoire des communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU par la SAS Parc Eolien du Sud-Artois est ouverte à partir du 26 août 2019.

Il demande au Conseil Municipal son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents approuve ce projet éolien.

Monsieur Philippe TRUFFAUX demande à ce que les éoliennes soient de couleur grise, ce qui existe dans d'autres territoires et les rend moins visibles.

Cette observation sera notifiée à Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais.

La présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais, pour visa.



Le Maire,

Michel FLAHAUT

**Acte rendu exécutoire par affichage  
le 29 Août 2019 et transmission  
en Préfecture le 29 Août 2019  
Le Maire,**





Commune de **L**AGNICOURT-MARCEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 24 septembre 2019 à 19 heures.

Le Conseil Municipal s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEGAND Francis, Maire en suite de convocation en date du 17 septembre 2019.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Etaient présents : DEGAND Francis, BEAUCHERON Stéphane, CAPELLE Karine, GRAUX M-Madeleine, LAVALLARD Hugues, MISERON Fr-Xavier, POUILLAUDE Bruno, QUATRELIVRE Claude.

Etait absent excusé : LAVALLARD Nicolas

Secrétaire de séance : Mme CAPELLE Karine

Objet : **Enquête publique exploitation d'un parc éolien par la SAS PARC EOLIEN DU SUD-ARTOIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2019, une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou présentée par la SAS PARC EOLIEN DU SUD-ARTOIS. Le dossier réglementaire est déposé en Mairie de Lebucquière où le public peut consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet jusqu'au 26 septembre 2019.

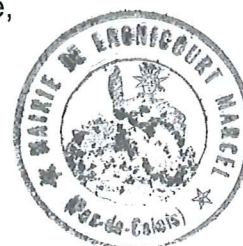
Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire précité par la SAS PARC EOLIEN DU SUD-ARTOIS.

Après discussion, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un **AVIS FAVORABLE** à la demande formulée par la SAS PARC EOLIEN DU SUD-ARTOIS pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 30 septembre 2019 et transmission en Préfecture le 1<sup>er</sup> octobre 2019.



Pour copie conforme,  
Le Maire  
F. DEGAND





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze septembre deux mil dix-neuf, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno HIEZ, Maire, en suite de convocation en date du six septembre adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Marie-Pierre-BEAN et Marie-France STUER. Madame Marie-France STUER votant par procuration.

Monsieur Fabien STUER est désigné secrétaire.

**Objet : Demande d'autorisation en vue de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des Communes de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté en date du 1<sup>er</sup> août 2019, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 26 août 2019 au 26 septembre 2019 inclus, concernant la demande présentée par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS afin d'obtenir l'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien de 8 aérogénérateurs sur le territoire des Communes de Lebucquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélou.

Il rappelle que le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairies de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou où il est déposé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des Communes de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Bruno HIEZ



Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 09  
Nombre de suffrages exprimés : 9 + 1 procuration  
Vote : contre 0 abstention 0 pour 10  
Date de convocation : 06 septembre 2019

Certifiée rendue exécutoire après son envoi en préfecture le 20 septembre 2019 et sa publication le 20 septembre 2019  
Le Maire, Bruno HIEZ



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du PAS DE CALAIS  
Arrondissement d'ARRAS  
Canton de BAPAUME  
Commune de **LE TRANSLOY**



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
17-2019  
Séance ordinaire

**Objet :**  
**AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DES COMMUNES DE BERTINCOURT,  
HAPLINCOURT, LEBUCQUIERE ET VELU**

L'an deux mil dix neuf, le jeudi 05 septembre à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CAPON Jean-Luc, Maire, en suite de convocation en date du 26 août 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers

A l'exception de : Claude DUQUENNE, Sylvie WATRIN, Eric BIZART, Isabelle MOINE, Cédric TAVERNIER

M. DHOUAILLY Daniel est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet éolien sur les communes de Bertincourt, Haplincourt, Lebusquière et Vélou.

Ce projet se compose de huit éoliennes et de trois postes de livraison permettant d'alimenter environ 28 000 foyers.

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation unique, une enquête publique est organisée du 26 août 2019 au 23 septembre 2019 inclus.

Cette enquête publique permet aux communes d'émettre un avis sur ce projet éolien.

Après exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un **avis favorable** au projet.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 09 septembre 2019 et transmission  
en Préfecture le 09 septembre 2019  
Le Maire,

Le Maire,

M. CAPON Jean-Luc

M. CAPON Jean-Luc



**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 septembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 10 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 6 septembre 2019 affichée le 6 septembre 2019.

Présents : M. Michel LALISSE, Monsieur Richard RISSO, M. Jean-Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Corinne OBRY, Monsieur Lionel DELSAUT, Mme Chrystèle LECTEZ, Monsieur Philippe COQUEL, Mme Stéphanie WYKROTA

Absent représenté : -

Absente excusée : Mme Lucette CATHELAIN

Absent : M. Patrick MACHUT



Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ

**D2019-09-02****Avis sur le projet du parc éolien projeté sur les communes de Lebuquière, Bertincourt, Haplincourt et Velu**

Nombre de Membres en exercice : 12
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. le Maire procède à la lecture de l'arrêté DCPAT-BICUPE-SIC-FB-N°2019-178 du 1<sup>er</sup> août 2019 portant ouverte d'une enquête publique concernant l'exploitation d'un parc éolien par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS sur les communes de Lebuquière, Bertincourt, Haplincourt et Velu

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND note de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2019 relatif au parc éolien du Sud Artois sur les communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU

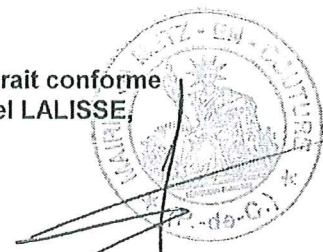
DECIDE de ne pas s'opposer à la construction dudit parc éolien

Regrette que la fiscalité éolienne ne soit pas égalitaire pour l'ensemble des communes du territoire de la CCSA en ce qui concerne la clef de répartition de la taxe IFER entre l'EPCI et les communes d'implantation des machines.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture.

Pour extrait conforme  
M. Michel LALISSE,  
Maire



Commune de MORCHIES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 26 septembre 2019 à 20 heures.

Le Conseil Municipal s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DROMART Evelyne, Maire en suite de convocation en date du 19 septembre 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procuration : 1

Etaient présents : DROMART Evelyne - CAILLE A-Myriam - HAVRANSART J-Luc - HEPNER Pascal - HOMBERT Franck - LENOTTE Christophe - LEPRINCE Martine - OLIVEIRA Manuel.

Etaient absents excusés : DE PROYART J-Baptiste - GUIDEZ Dominique - MAYEUX J-Charles (pouvoir à DROMART Evelyne).

Secrétaire de séance : Mr HOMBERT Franck

**Objet** : Enquête publique exploitation d'un parc éolien par la SAS PARC EOLIEN DU SUD-ARTOIS

Madame le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2019, une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Lebuquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou présentée par la SAS PARC EOLIEN DU SUD-ARTOIS. Le dossier réglementaire est déposé en Mairie de Lebuquière où le public peut consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet jusqu'à ce jour, le 26 septembre 2019.

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire précité par la SAS PARC EOLIEN DU SUD-ARTOIS.

Après discussion, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis défavorable à la demande formulée par la SAS PARC EOLIEN DU SUD-ARTOIS pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Lebuquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 30 septembre 2019 et transmission en Préfecture le 30 septembre 2019.



Pour copie conforme,  
Le Maire  
E. DROMART





**COMMUNE DE PRONVILLE EN ARTOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 11	Présents : 9	Vote pour : 5
	Absents : 2	Vote contre : 6

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle TOURNEL, Maire, suite à la convocation en date du 12 septembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

*Présents : BATESTI Bernard, BOUTTEMY Caroline, BUCAMP Hervé, BUCAMP Jean-Michel, COUSIN Corinne, CUVELLIER Stéphane, DESCAMPS Bernard, LECLERCQ Pierre, TOURNEL Isabelle*

*Absents excusés : CORNET Guy, procuration donnée à TOURNEL Isabelle  
 JORION José, procuration donnée à BUCAMP Jean-Michel*

*A été élu secrétaire de séance : LECLERCQ Pierre*

**Objet : Avis du Conseil Municipal :**

**Sur la demande d'autorisation de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS**

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte du 26 août 2019 au 26 septembre 2019 inclus sur la demande d'autorisation de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS

Elle informe également l'Assemblée que des dossiers sous format numérique ont été déposés en mairie et qu'ils peuvent être consultés.

Après avoir exposé à l'Assemblée, les différents documents, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, par 6 voix contre et 5 voix pour, s'oppose** à l'implantation d'éoliennes sur les communes LEBUCQUIERE, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,

Pronville en Artois, le 19/09/2019  
 Le Maire  
 Isabelle TOURNEL

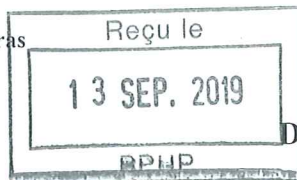
L'ordonnateur soussigné atteste  
 le caractère exécutoire du présent acte  
 à compter du  
 compte tenu de son affichage le 19/09/2019  
 Le Maire  
 Isabelle TOURNEL



Département du Pas de Calais

Arrondissement d'Arras

Canton de Marquion



Commune de **QUEANT**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
30 août 2019**

Nombre de Conseillers en exercice :15  
de présents :12  
de votants :12

**OBJET : SAS PARC EOLIEN  
DU SUD ARTOIS**

L'an deux mil dix neuf, le 30 août à 19h30, le conseil municipal de Quéant, s'est réuni en séance ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M Bernard TRANNIN, Maire

Etaient présents : M Bernard TRANNIN, Richard LEQUETTE, Olivier BENOIT, Didier MIRAMONT, Jérôme DARTUS, Didier GOUBET, Nathalie GRUMIAUX, Laurent POUTEAU, Carole PESIN, Audrey PATRYAS

Étaient excusés :Vincent HALIT, David DEGARDIN, Jacky SANTRAIN, Morgan FERLIER, Jean-Marc JAMROZ

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Étaient absents non excusés :

Un scrutin a eu lieu, M Jérôme DARTUS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

La séance ouverte,

Monsieur le Président précise que par arrêté préfectoral du 1er août 2019, une enquête publique est ouverte du 26 août 2019 au 26 septembre 2019 concernant une demande d'autorisation d'exploiter un Parc Eolien, par la SAS EOLIEN DU SUD ARTOIS, sur les Communes de LEBUCQUIERES, BERTINCOURT, HAPLINCOURT et VELU.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 03 septembre 2019 et que la convocation du conseil avait été faite le 23 août 2019

Le Président

Le conseil municipal, après délibérations, émet un **avis favorable** à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Président



COMMUNE DE VELU  
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
Arrondissement d'Arras  
Canton de Bapaume  
Séance du : 20/09/2019



*Membres en exercice : 11*  
*Membres présents : 9*  
*Date de Convocation : 13/09/2019*  
*Date d'affichage : 13/09/2019*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2019-020**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vélou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUQUILLON, Maire, en suite de convocation en date du 13/09/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : BOUQUILLON Daniel ; BUISSET Brigitte ; LEPLOMB Nicole ; LECOQ Damien ; SAUVAGE Didier ; LECOQ Michèle ; CARRE Thibault ; KOCIALKOWSKI Eddy ; GUIDEZ Nadège

Absents et excusés : GHIGLIONE Loïc ; DEMORY Nadine

Monsieur Eddy KOCIALKOWSKI est nommé secrétaire ; la séance est ouverte à 19 heures 38.

**Objet : Exploitation d'un parc éolien par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS – Avis du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> août 2019 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS, sur les communes de Lebucquière, Bertincourt, Haplincourt et Vélou.

L'affiche informant l'ouverture de cette enquête publique a été apposée dans le tableau d'affichage à l'extérieur de la Mairie de Vélou dès le 9 août 2019 et y restera jusqu'au 26 septembre 2019 inclus.

Monsieur le Maire précise que, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette demande. Il donne lecture de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral :

« La demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DU SUD ARTOIS, en vue de procéder à l'exploitation d'un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs (Hauteur totale en bout de pale de 150 mètres – Puissance unitaire maximale : 3,6 MW – Puissance totale installée : 28,8 MW – Hauteur du mât supérieure ou égale à 50 mètres) et trois postes de livraison sur le territoire des communes de LEBUCQUIERE, HAPLINCOURT, BERTINCOURT et VELU, sera soumise à l'enquête publique pendant 32 jours, du 26 août 2019 au 26 septembre 2019 inclus, en mairie de LEBUCQUIERE, siège de l'enquête.

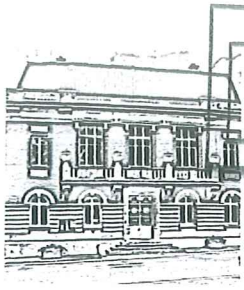
Le Président du Tribunal Administratif de Lille a nommé M. Michel RICHARD, Ingénieur en Chef Territorial, retraité, en qualité de commissaire enquêteur pour cette même enquête publique. »

Suite à ce préambule et avant d'entrer en délibération, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir choisir si le vote qui aura lieu à l'issue de la délibération se fera au scrutin public ou au scrutin secret. Il précise que suivant l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par loi n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 76, le vote peut avoir lieu :

- au scrutin public à la demande du quart des membres présents : dans ce cas, le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote ;
- au scrutin secret à la demande d'un tiers des membres présents.

Le Conseil Municipal a choisi que le vote s'effectuerait au scrutin secret.





Reçu le  
13 SEP. 2019  
RPLP

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du vendredi 6 septembre 2019

**MAIRIE**  
**D'YTRES**

L'an deux mil dix-neuf, le six septembre, le Conseil municipal de la commune d'Ytres, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Henri Bassez, Maire.

Département :  
PAS de CALAIS

Date de convocation du conseil municipal : 30 août 2019

Canton :  
BAPAUME

Etaient présents : MM. Bassez, Ricaux, Wilmort, Lecat, Bancourt, Friant, Wecxsteen, et Mmes Molon, Petit, Pierre, Pruvost

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. Gérard RICAUX

Objet : Délibération  
pour parc éolien  
SAS PARC  
ÉOLIEN SUD  
Artois  
Réf : 2019-37

Objet : Délibération pour le SAS Parc Éolien du Sud Artois

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier du projet éolien SAS Parc ÉOLIEN DU SUD ARTOIS, sur les territoires voisins de la commune de Ytres, notamment Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Velu,

en exercice : 11  
présents : 11  
votants : 11

Vu le nombre croissant dans le secteur de Bapaume et également autour de notre commune de ce type d'installation,

Considérant l'impact négatif que cela peut engendrer, notamment sur le passage d'enfouissement de câbles et spécialement dans la commune de Ytres, l'impact visuel avec le changement de paysage, l'impact négatif sur la faune, en particulier les oiseaux,

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

Donne un avis négatif sur ce projet,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes s'y afférents.

Fait et délibéré à Ytres, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de l'envoi  
en la Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Henri Bassez